

OBJET : Transformation d'emploi – filière culturelle

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le Décret n°91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu le Décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Considérant:

- Que la bibliothèque est composée actuellement d'une équipe de direction de cinq agents de catégorie A, cadre d'emplois des bibliothécaires, filière culturelle, placés sous l'autorité de la directrice,
- Que l'organisation interne de la bibliothèque est effectuée en fonction de pôles thématiques
- Qu'il importe de regrouper les thématiques afin d'être plus en cohérence avec les besoins collectifs.

Il est proposé la création, à la date du 1^{er} mai 2024, d'un emploi de catégorie B, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, filière culturelle, et la suppression, au 1^{er} mai 2024 de l'emploi correspondant au grade de bibliothécaire principal, filière culturelle.

1. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
2. Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,

Luce PANE

NOTE EXPLICATIVE N°07

OBJET : Transformation d'emploi – filière culturelle

Depuis son ouverture en 2004, la bibliothèque municipale est organisée autour de 5 pôles :

- Médiation
- Pôle Ado/ jeunes et médiation sociale
- Pôle Jeunesse
- Audiovisuel et SIGB (Système Intégré de Gestion des Bibliothèques)
- Administration

Dans le cadre du départ à la retraite d'un agent de l'équipe de direction, cadre d'emplois des bibliothécaires – filière culturelle, et afin de répondre aux besoins collectifs évoluant, une réflexion a été menée autour d'une nouvelle organisation au sein de la bibliothèque afin d'être plus cohérente dans le service rendu aux usagers.

La bibliothèque s'articulera autour de 4 thématiques :

- Jeunesse et publics à besoins spécifiques
- Ado./ adultes et inclusion sociale
- Ludothèque et développement numérique
- Ressources

Il convient donc de transformer le poste occupé actuellement par l'agent au grade de bibliothécaire principal, catégorie A, vacant au 1^{er} mai 2024 dans le cadre d'un départ en retraite, en un poste au grade d'assistant de conservation du patrimoine, catégorie B, afin d'exercer les missions de gestionnaire du fonds jeunesse, au sein du pôle Jeunesse et publics à besoins spécifiques.